

Edito

2017... La lutte menée contre l'antibiorésistance a donné le ton et s'intensifiera en 2018, toujours plus. Cette année s'est en effet terminée par la publication de la 5^{ème} édition du rapport d'activités «Antibiogrammes», ensemble de données récoltées ces 5 dernières années et interprétées par nos équipes techniques et vétérinaires. Outil pratique dans le cadre de toute antibiothérapie, ce recueil s'inscrit pleinement dans notre lutte contre l'antibiorésistance, en indiquant les tendances de résistance.

2017 avait par ailleurs débuté avec le lancement de notre projet ALTIbiotique, soit notre volonté de proposer des solutions concrètes autres que le recours aveugle aux antimicrobiens dans la gestion sanitaire des troupeaux. Pour aborder cette problématique, nous développons avec les professionnels des secteurs de l'élevage et de la santé animale des approches préventives capables d'éviter le développement des maladies. Près de 400 éleveurs y ont adhéré que ce soit lors de formations théoriques ou de visites d'élevage, conviviales, constructives et riches d'enseignements, tant pour le formateur que les participants !

Dans le même esprit et en termes d'outils pratiques, nous intensifions en 2018 certaines activités telles que la production des autovaccins, alternative hautement intéressante lorsque les antibiotiques sont inefficaces face à une bactérie inféodée dans un élevage et qu'il est vain de les essayer tous.

Un traitement, c'est d'abord un diagnostic. 2018 sera placée sous le signe de la précision ! L'Arsia a équipé son laboratoire de nouveaux outils de diagnostic de pointe tel le « séquençage à haut débit », permettant de repérer le matériel génétique de toutes les bactéries présentes, voire d'autres types de

germes pathogènes, dans un échantillon. Cette technologie nous a permis, entre autres compétences techniques et scientifiques de notre laboratoire, de lancer en ce début d'année le nouveau 'Kit Autopsie Bovin', soit « comment faire parler un bovin mort » ! En bref (détails en page 3), à un tarif 'inamovible' et accessible pour tout éleveur cotisant, l'autopsie sera désormais complétée par toutes les analyses jugées nécessaires par nos vétérinaires pathologistes, pour rendre in fine un diagnostic garanti.

Toujours dans l'esprit de lutter contre l'antibiorésistance et de vous encourager avec l'aide du Fonds sanitaire à adopter des mesures de biosécurité, le Kit Achat d'un bovin fait quant à lui peau neuve en 2018. Pour une somme modique là aussi, passer « au crible » tout bovin est désormais possible ! La plupart des maladies qui peuvent s'introduire dans un troupeau avec l'arrivée d'un nouveau venu font en effet partie de ce nouveau Kit (détails en page 3).

Mais pour porter et conforter à l'avenir toutes nos missions d'encadrement sanitaire et de suivi de la traçabilité, les éleveurs et vétérinaires que je côtoie et écoute lors de chaque conseil d'administration mensuel me rappellent et motivent très régulièrement le grand besoin, sur le terrain, de simplification administrative. Déjà en voie d'amélioration en 2017 avec le développement de BIGAME ou encore en juin dernier avec l'introduction anticipée (car obligatoire en 2019 seulement) des boucles électroniques, elle le sera encore davantage en 2018 au regard de la future grille des services qui seront développés et proposés via CERISE, en connexion avec les smartphones, pour un usage 'tout terrain' ! Une vaccination, un traitement, un bouclage, une sortie, une entrée,...

Encoder sur place, c'est un gain de temps, c'est facile, c'est l'élevage « connecté »,... c'est le futur, pour ne pas dire le présent ! CERISE et d'autres outils de communication vous semblent compliqués, inaccessibles ? Nous organisons des formations à leurs usages, gratuites et sur demande.

Fin de l'année, nous vous annonçons la disparition inopinée de la pilothèque après 20 ans de bons et loyaux services. Victime elle aussi de la modernité et grâce au développement et à l'usage de la boucle à biopsie - oreille droite...- , elle cède la place à la biothèque, future banque d'ADN de tous les bovins wallons, longuement évoquée dans notre édition de décembre. Voilà qui va simplifier le travail d'identification des éleveurs BIO en termes de tracabilité. Mais aussi pour tous, car pour peu que l'échantillon soit systématiquement renvoyé, fini la problématique des animaux sans boucles et non identifiés !

Il ne reste plus qu'à utiliser aussi la boucle électronique - oreille gauche...- et d'en découvrir tous les avantages et usages qui évolueront sans cesse, pour plus de garantie administrative, plus de simplification...

Dans cet esprit, je me joins aux administrateurs de l'ARSIA et à tout son personnel pour vous présenter nos meilleurs vœux de réussite, succès et bonheur dans votre travail d'éleveur, au quotidien et malgré un contexte général souvent bien difficile. Et que nous n'oublions pas, loin s'en faut, lorsque des choix ou des orientations doivent être pris, soyez-en assurés, rassurés...



Jean Detiffe,
Président de l'Arsia

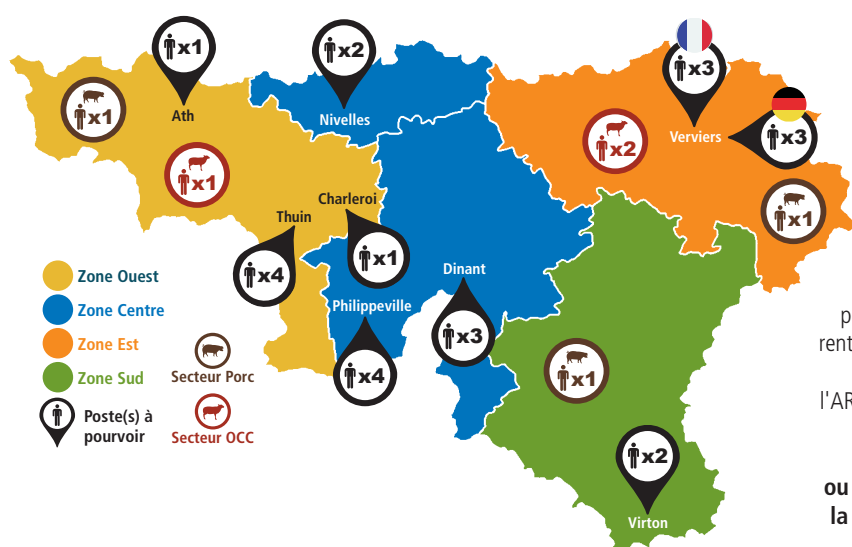
Devenir délégué à l'Arsia

En marge des commissions d'accompagnement qui se dérouleront prochainement (voir ci-contre), des postes de délégués sont à pourvoir.

Quel est le rôle du délégué ?

- Vous représentez les éleveurs et êtes le relais du terrain.
- Vous participez à la définition de la stratégie de l'association en communiquant les besoins et problématiques des éleveurs.
- Vous participez à la gestion financière de l'association (approbation des comptes) lors de l'Assemblée Générale.

Via l'Arsia Echos, revue périodique, vous recevrez les actualités de l'ARSIA en primeur.



Commissions d'accompagnement

Bilan 2017 & projets 2018
Altibiotique & nurserie du veau

21 février	VIRTON (Centre Culturel) A la Cour Marchal 8, 6760 Virton 20h
01 mars	LES WALEFFES (Le Bocas) Rue boca de Waremmes 2 - 4317 Les Waleffes 20h
07 mars	BRAINE-L-C (Ferme des Nauves) Chemin de Naast 10, 7090 Braine-L-C 13h30
15 mars	ANDENNE (Agence CRELAN) Avenue Roi Albert 104, 5300 Andenne 20h
19 mars	OPPAGNE (salle du village) Wenin 7, 6940 Durbuy 20h
22 mars	MEYRODE (Café-Restaurant AN TERRESE) Martinusstrasse 98, 4770 Meyrode 20h

Bulletin n° 16
Janvier 2018

Bulletin épidémiologique

Réseau Wallon d'Epidémio-Surveillance des Avortements bovins et petits ruminants

Pour plus d'informations
Dr. Laurent Delooz
@avo@arsia.be
083 23 05 15 - option 4

Quelques tendances importantes observées en 2017

Le Protocole Avortement mené en 2017 nous a permis de surveiller de nombreuses maladies abortives, parmi lesquelles la BVD et l'éhrlichiose bovine, dont les évolutions respectives au sein de nos troupeaux méritent quelques commentaires, en ce début d'année.

La lutte contre la BVD bat son plein depuis plus de 3 ans et grâce à son suivi et aux mesures mises en place, l'ARSIA se réjouit de voir le taux d'avortements liés à ce virus diminuer, de mois en mois (figure 1). En 2017, et pour la première fois, nous avons même connu au laboratoire plusieurs mois **sans aucun avorton infecté**. Les conditions de la lutte maintenues et récemment renforcées, nous pensons pouvoir espérer que d'ici peu, la BVD fera partie des maladies du passé !

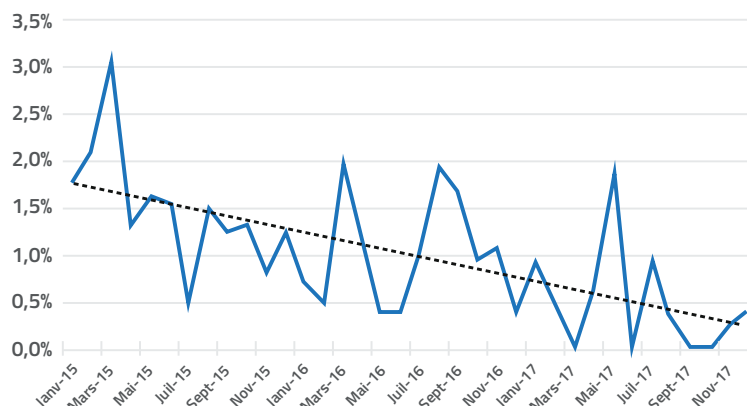


Figure 1: Evolution du taux d'avortons infectés par la BVD

L'éhrlichiose bovine quant à elle, appelée aussi « fièvre des pâtures » ou encore « maladie des gros paturons », était auparavant une cause d'avortements largement sous-diagnostiquée. Depuis son ajout dans le panel des tests du Protocole Avortement, nous l'identifions régulièrement, avec plus de 3% d'analyses positives en 2016. Pour rappel, il s'agit d'une maladie bactérienne se caractérisant chez les bovins atteints par un syndrome grippal, des chutes de production laitière et des avortements. Avec une certaine régularité depuis 3 ans comme l'indique la figure 2, deux pics se répètent, le premier au mois de juin, le second en septembre, tous deux en réalité liés à l'activité des tiques, vectrices de la maladie. L'année 2017 leur a manifestement fourni les conditions climatiques idéales car un taux record d'avortons infectés a été diagnostiqué. Le pic automnal est apparu plus tôt, de manière plus importante et a été plus long que lors des deux années précédentes (figure 2, en rouge).

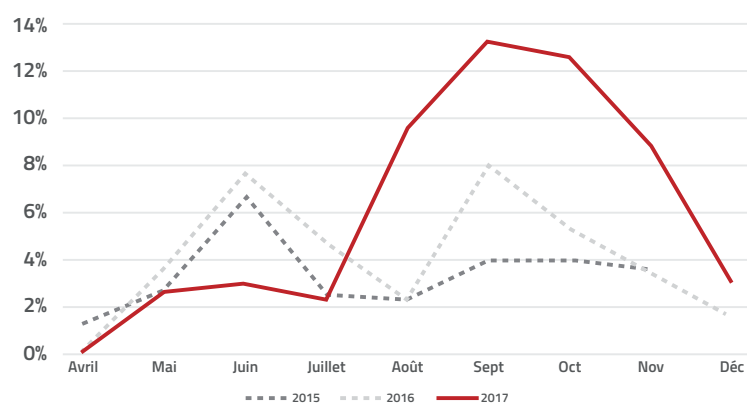


Figure 2: Evolution du taux d'avortons infectés par l'éhrlichiose bovine

En hiver, soyons vigilants

En élevage, l'hiver et la stabulation correspondent à d'importants changements pour les animaux :

- concentration animale plus importante par m²
- contact accru entre animaux de classes d'âge différentes
- adaptation du métabolisme à ration alimentaire modifiée
- adaptation du métabolisme à la température extérieure

Une surveillance accrue des vaches gestantes et des éventuels avortements est heureusement facilitée à l'étable. Il s'agit en effet d'être vigilant, car les analyses réalisées à l'ARSIA sur les avortons bovins révèlent que **certaines agents pathogènes sont plus fréquemment diagnostiqués lors de cette période**.

Les agents mycotiques, présents dans les moisissures d'aliments contaminés et ingérés par des vaches gestantes, sont très

fréquemment impliqués dans les avortements hivernaux. Ils représentent effectivement à cette période près de 4% des causes d'avortements contre 2% en période estivale. Si la quantité d'aliments distribués doit être correcte, leur qualité doit l'être tout autant !

Certaines bactéries opportunistes (*Trueperella pyogenes*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Serratia marcescens*) sont également plus fréquemment identifiées lors d'avortements en hiver. Incapables de provoquer un avortement lors d'infection expérimentale, elles sont toutefois fréquemment associées à un certain nombre d'avortements. Nous présumons que certains facteurs favorisants permettent l'infection du fœtus et entraînent sa mort. Nous espérons que la recherche scientifique apportera des réponses quant à leur existence et leur rôle.

Contactez l'ARSIA

En téléphonant au 083/23.05.15 ou en envoyant la 1^{ère} page du FORM 45 par mail à ramassage.cadavre@arsia.be ou par fax au 065/39.97.11 pour demander le passage gratuit de la camionnette si le transport de l'avorton est nécessaire.

Epingle

Maladies responsables d'avortements et recherchées dans le Protocole Avortement

- Brucellose, Néosporose, Ehrlichiose, Leptospirose, Fièvre Q, Salmonellose, Listériose, Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), Maladie de Schmallenberg, BVD, BoHV4

Bon à savoir

- Certaines maladies recherchées sont **transmissibles à l'homme** ! Les rechercher, c'est vous protéger ainsi que vos proches.
- Le ramassage de l'avorton ainsi que toutes les analyses sont **entièrement prises en charge**.
- Consultez vos résultats d'analyses « avortement » via le module GesAvo, sur CERISE.

Bon à savoir...

Rappel : la déclaration de sortie « papier » est facturée !

Certains éleveurs s'en étonnent encore ... En 2017, le Conseil d'Administration de l'ARSIA a approuvé la facturation d'un montant de 1€ pour chaque volet de sortie enregistré via courrier postal et ce depuis le 1er avril.

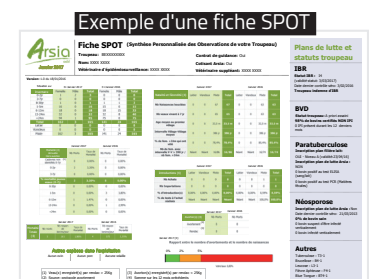
Il ne vous en coûte par contre rien si cette déclaration est faite via notre portail CERISE... Utilisateurs de CERISE, pensez-y !

Notre dernier rapport Antibiotogrammes vient d'être publié !



Compilation des données d'antibiogrammes observées à l'ARSIA entre 2012 et 2017, disponible en téléchargement sur notre site www.arsia.be

Rendez-vous sur CERISE pour consulter la dernière version de votre fiche SPOT !





FOrum, une offre de formation et un espace d'échanges destinés aux professionnels de l'élevage



Parlons Ruminants !

Nous concevons pour vous des séances d'études, des démonstrations et des visites en exploitation autour de sujets qui vous concernent : gestion sanitaire du troupeau, maîtrise d'ambiance du bâtiment, alimentation, conduite au pâturage, nursing, ...

Nous vous proposons de partager et d'améliorer vos connaissances en conduite de troupeau et de mieux appréhender vos indicateurs sanitaires et zootechniques.

Vous souhaitez assister à une activité de formation ?

Visitez www.arsia.be pour connaître les détails et les dates des formations.

Vous souhaitez organiser une activité de formation ?

- Tel: 083/23 05 15 (option 4)
- E-mail: forum@arsia.be

La participation à nos activités de formation est entièrement **gratuite** !

Achat d'un bovin en 2018

Un nouveau Kit Achat pour une protection optimale du troupeau



Lancé en 2011 avec l'aide du Fonds sanitaire, le kit Achat encourage les éleveurs à la prise de mesures de biosécurité, en contrôlant leurs animaux achetés. Très complète, la nouvelle formule couvre, à peu de frais, la recherche de la plupart des germes transmissibles via les achats.

Les changements législatifs IBR imposent en 2018 le test à l'introduction des bovins dans tous les cheptels à l'exception des troupeaux d'engraissement, sans aucune restriction selon l'âge, le sexe ou la provenance des animaux. Pour cette raison, l'analyse IBR à l'achat ne fait plus l'objet de mesures d'encouragement de la part du Fonds de santé et de l'ARSIA.

Mais d'autres pathogènes peuvent être introduits à l'occasion d'un achat, raison pour laquelle et compte tenu de leurs prévalences (soit leurs présences) observées dans nos troupeaux wallons, le nouveau Kit Achat 2018 propose la détection des maladies suivantes :

Paratuberculose	Néosporose	Mycoplasmosse bovine
Fièvre Q	Leptospirose	Salmonellose

A quel prix ?

Le Fonds sanitaire et l'ARSIA s'associent pour proposer des tarifs avantageux afin d'encourager cette mesure de biosécurité essentielle !

Comme l'indique le tableau ci-dessous, différentes « formules » sont possibles, selon l'âge et le sexe du bovin.

	Femelle > 2ans	Mâle > 2ans	Femelle < 2ans	Mâle < 2ans
Ristourne Fonds sanitaire (HTVA)	3,30€	3,30€	3,30€	3,30€
Ristourne Kit biosécurité ARSIA+ (HTVA)	4,00€	4,00€	4,00€	4,00€
Prix final non cotisant (HTVA)	47,30€	40,15€	39,60€	32,45€
Prix final cotisant (HTVA)	19,92€	16,11€	15,56€	11,75€

Des analyses PCR supplémentaires sont possibles. Action pour les éleveurs de la Province de Hainaut !

Le test Kit Achat « classique » cible les anticorps produits contre les agents de la paratuberculose et de la mycoplasmosse bovine.

Pour ces 2 maladies, la sérologie ne permet malheureusement pas de détecter tous les animaux infectés. Il est toutefois possible de compenser cette faiblesse en recherchant directement le germe via une analyse PCR, réalisée soit sur écouvillon pour la mycoplasmosse, soit sur matières fécales pour la paratuberculose.

Prix d'une PCR mycoplasmosse OU paratuberculose :

- 61,27€ HTVA pour un éleveur non cotisant
- 41,60€ HTVA pour un éleveur cotisant

La Province de Hainaut encourage ses éleveurs hennuyers dans leur démarche de biosécurité en finançant ces deux analyses à hauteur de 34,03€ HTVA, chacune.

Prix final pour un éleveur de la Province de Hainaut d'une analyse PCR mycoplasmosse OU paratuberculose réalisée à l'ACHAT

- 27,24€ pour un éleveur hennuyer non cotisant
- 7,57€ pour un éleveur hennuyer cotisant



Autopsie d'un bovin en 2018

Moins chère et approfondie !



D'un montant fixe, le « Kit Autopsie de bovin » financera désormais un résultat final et non plus la seule autopsie. Car identifier la cause de la mort d'un bovin, c'est protéger l'ensemble du troupeau.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2018, toute soumission d'un cadavre de bovin à l'ARSIA entraîne la réalisation du KIT AUTOPSIE, lequel comprend l'autopsie elle-même et toutes les analyses complémentaires qui se révèlent utiles au diagnostic*, le tout pour un montant forfaitaire.

Autrement dit, à partir du rapport, des observations et du diagnostic éventuel du praticien vétérinaire et ensuite de l'autopsie, l'orientation diagnostique et les tests supplémentaires 'en cascade' sont mis en place par le vétérinaire pathologiste de l'ARSIA.

Les avantages de ce nouveau système sont multiples :

- Tarif « sans surprise » et moins cher que le prix moyen en 2017, grâce à une action ARSIA+ pour les éleveurs cotisants
- Augmentation du taux d'élucidation

- Pour les cas opportuns, recours à de nouvelles technologies de recherche de tout ADN bactérien présent dans un échantillon

4 formules de forfaits, selon le poids et la cotisation à ARSIA+

- bovin < 300 kg : Cotisant ARSIA+ ⇒ 45 €
- bovin < 300 kg : Non cotisant ARSIA+ ⇒ 223 €
- bovin > 300 kg : Cotisant ARSIA+ ⇒ 82 €
- bovin > 300 kg : Non cotisant ARSIA+ ⇒ 310 €

* Frais de ramassage éventuels et analyses sous-traitées (toxicologie, oligoéléments, histologie) exclus.

La besnoitiose progresse en France

Face à cette nouvelle menace, l'ARSIA prend les devants !

La besnoitiose bovine est une maladie provoquée par un parasite microscopique de la famille des coccidies. Très répandue dans le sud de la France, elle progresse inéluctablement vers nos régions. Il importe d'intensifier la vigilance, ce qu'ont décidé en concertation l'ARSIA et le Fonds sanitaire.

Et avant tout, pour retenir plus facilement le nom ... de la maladie et de son parasite responsable *Besnoitia besnoitii*, ceux-ci font référence au chercheur nommé BENOIST, qui le premier le mit en évidence au début du 20^{ème} siècle.

Une transmission par les insectes piqueurs... une dissémination par camion !

Sa dissémination récente au niveau de la France et son expansion vers l'Europe centrale est principalement due à l'introduction de bovins contaminés au sein de troupeaux indemnes. Ils servent d'amorce au foyer. Sur place, cette maladie dite « vectorielle » est essentiellement transmise par des insectes piqueurs (taons, mouches piqueuses) mais également par l'emploi d'aiguilles à usage multiple. Elle apparaît d'abord par foyers disséminés, cantonnés à un périmètre bien défini, puis diffuse peu à peu pour devenir endémique.

Du fait de la transmission par les insectes hématophages, c'est une maladie plutôt estivale. Plus de 80 % des cas cliniques sont identifiés entre juin et septembre, et ce sur des animaux de tout âge.

Mais de nombreux bovins parviennent à maîtriser l'infection pour devenir ensuite porteurs latents, en exprimant peu ou pas de symptômes. Certains vont par contre développer la maladie dans des délais très variables, allant de 15 jours à plusieurs mois et en trois phases caractéristiques. Il est précieux d'en connaître les symptômes !

Syndrome grippal, œdèmes, épaissement de la peau

Pendant 3 à 10 jours, le bovin malade est très essoufflé, fuit la lumière, a les yeux et le nez qui coulent et présente une forte fièvre (+41°C).

Cela évoque une grippe mais la peau, en plus, est congestionnée et très sensible au pincement.

La fièvre disparaît et, le parasite se développant au sein des muqueuses et de la peau, il y crée des œdèmes pendant une à deux semaines : yeux gonflés, mamelles ou testicules enflés, peau

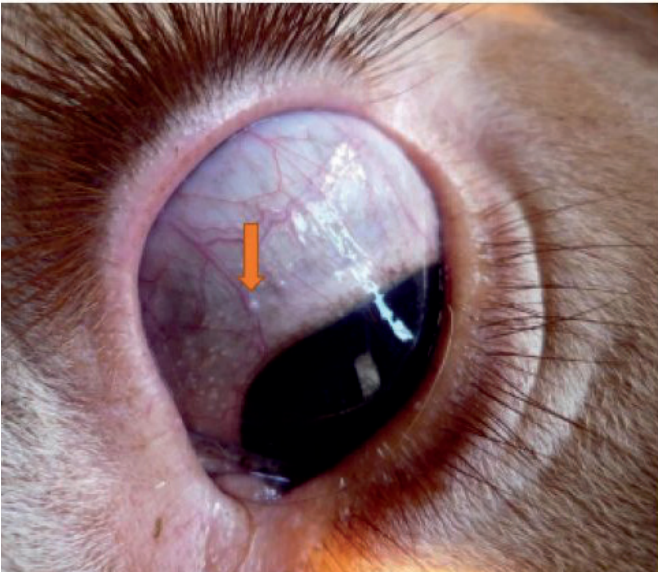
chaude, douloureuse. La démarche s'enraidit.

Les œdèmes disparaissent progressivement et c'est alors la peau qui, dans les régions atteintes, s'épaissit, se plisse et se « cartonne » (voir photo). Les poils tombent et se raréfient. Les animaux atteints présentent toujours plus de difficultés pour se déplacer, maigrissent progressivement, voire dépérissent et meurent dans les cas les plus graves.

Nous attirons aussi ici votre attention sur des lésions spécifiques de la maladie apparaissant dans les zones à peau fine et les yeux, à savoir de petits kystes (voir photo), visibles environ 1 mois après le début de la maladie.

Coûteuse... comme la plupart des maladies

Si la maladie entraîne globalement peu de mortalités, les pertes économiques sont importantes : stérilité des taureaux, chute de la production laitière, moins-value économique notamment à cause des symptômes cutanés, coût des traitements (quand ils valent la peine d'être entrepris...). Dans les cheptels français très contaminés, vivre avec la maladie coûte ainsi 7 fois plus cher que d'organiser un assainissement.



De petits kystes sur la sclère apparaissent environ 1 mois après le début de la maladie, c'est un signe très spécifique de la maladie. On observe ensuite un épaissement cutané durable (peau d'éléphant).



Sources : <http://www.gdscreuse.fr/?p=5431>

Le contexte

La besnoitiose bovine ou 'anasarque' des bovins' ou encore, plus évocateur 'maladie de la peau d'éléphant', est une maladie historiquement connue dans l'Europe du sud (Espagne, Portugal, Italie) et le sud de la France (Pyrénées). Elle semblait pourtant vouée à l'extinction en France (aucune observation entre 1970 et 1990). Mais elle y connaît depuis 1995 une expansion géographique marquée avec la multiplication de foyers d'abord dans le sud-ouest puis au sud de la Loire et désormais sur les 2/3 sud du territoire français. Une action nationale des Groupements de Défense Sanitaire (GDS) est en cours depuis 2016 : élimination des animaux infectés et limite à la diffusion de la maladie par un dépistage des animaux en sortie de foyers et à destination de l'élevage. Les GDS départementaux versent ainsi, à partir d'un Fonds de mutualisation une aide de 100€ par animal positif éliminé et de 6€ par analyse réalisée en sortie de foyer et ce jusqu'en 2020.

Tous les moyens, et ils existent, doivent aussi être mis en œuvre chez nous pour idéalement éviter que la maladie ne franchisse nos frontières et le cas échéant, pour stopper immédiatement son expansion, ce que sous-tend l'action de vigilance collective de l'ARSIA avec l'aide du Fonds de Santé (voir encadré).

*Œdème cutané généralisé

Des moyens de lutte individuelle limités

De fortes doses d'anti-infectieux dans les trois premiers jours de la maladie permettent de limiter les symptômes. Après cette période initiale, les

traitements ne sont plus efficaces. Mais comme déjà souligné plus haut, l'animal « guéri » **reste porteur du parasite et source de contamination** pour le troupeau, par l'intermédiaire des insectes ou des aiguilles. Cela seul explique la mobilisation de l'ARSIA et la démarche de son action de vigilance collective décrite ci-dessous.

Action de vigilance collective ARSIA envers la besnoitiose



Endémique dans le sud de la France, la besnoitiose progresse inexorablement en direction de nos frontières. **La Belgique est très probablement encore indemne de cette maladie ... mais pour combien de temps encore ?**

Il est dès lors essentiel de tester dès à présent tous les bovins importés de zones considérées à risque, soit de France, Espagne, Portugal, Suisse et Italie.

Réalisée automatiquement sur les prises de sang liées à l'importation d'un bovin en provenance d'un pays à risque, cette analyse sera **prise en charge par le Fonds sanitaire et sera donc gratuite pour le détenteur.**

Règle générale... et dans ce contexte davantage encore, lors de la mise en quarantaine d'un bovin acheté et en attente des résultats d'analyse, toute aiguille et seringue pour prélèvement ou traitement éventuel doivent être éliminées après usage.

Il se peut donc qu'en 2018 vous receviez, ainsi que votre vétérinaire, un résultat de notre laboratoire pour une maladie, la besnoitiose en l'occurrence, ... que vous n'aviez pas demandée ! Il s'agira précisément de l'action de vigilance collective ARSIA envers la besnoitiose.

L'objectif est de déceler le plus tôt possible l'entrée éventuelle de cette maladie sur le territoire wallon, afin de prendre très rapidement les mesures qui éviteront sa propagation.

Un bovin détecté positif «besnoitiose» dans un élevage ?

Voici les mesures prévues :

1. Envoi de l'échantillon positif au laboratoire de référence pour confirmation.
2. Recommandations en attente du résultat
 - maintenir l'animal à l'intérieur des bâtiments d'élevage pour le protéger autant que possible des taons, principaux vecteurs du parasite
 - isoler l'animal à plus de 5 mètres de tout autre bovin, distance au-delà de laquelle le taon ne volera pas pour terminer son repas de sang sur un autre bovin, s'il a été interrompu.
 - ne pas réutiliser les seringues et aiguilles des prises de sang et injections faites sur cet animal
3. Si le résultat est confirmé, réformer l'animal le plus rapidement possible ou le retourner au vendeur. Dans ce contexte, il est en effet recommandé de prévoir une clause d'annulation dans le contrat de vente et/ou de faire tester les animaux avant le départ.
4. Un mois après l'élimination du bovin positif : contrôle par prise de sang des bovins susceptibles d'avoir été contaminés (achetés en même temps, placés à moins de 5 m, ...).